

# Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

## Faits d'actualité

Rémi Moreau

Volume 76, Number 1, 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1106536ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1106536ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

### ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Moreau, R. (2008). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 76(1), 143–156. <https://doi.org/10.7202/1106536ar>

## **Faits d'actualité**

**par Rémi Moreau**

### **I. QUELQUES NOUVELLES DANS LA RÉASSURANCE**

Suisse Re, le premier réassureur mondial, a subi une baisse de ses profits nets en 2007, qui se sont soldés à 4 milliards de dollars environ, soit une baisse de 9 %. Le réassureur a été durement malmené en novembre dernier par la crise des « subprime » lorsqu'il a dû enregistrer des dépréciations d'actifs sur risques de crédit (credit swaps) s'élevant à 1,2 milliard de dollars.

Dans la foulée de la crise du crédit, le réassureur fait également face à une poursuite en recours collectifs (class action) intentée aux États-Unis par des actionnaires qui allèguent qu'ils ont été trompés sur la situation financière du réassureur l'an dernier, en violation avec la Securities Exchange Act. Cette plainte collective allègue des « déclarations fausses et trompeuses » sur la situation financière de la société liées aux crédits hypothécaires.

Berkshire Hathaway, le groupe de l'investisseur américain Warren Buffet, en a profité en signant avec Swiss Re un rachat de 3,03 % de son capital, une opération jugée à la fois profitable pour Berkshire Hathaway et rassurante pour les investisseurs de Swiss Re. L'habile Warren Buffet a également obtenu des dirigeants de Swiss Re une participation de 20 % dans ses activités immobilières et ses activités d'assurance de dommages pour les cinq prochaines années. Ce coup d'éclat intervient un peu plus de un an après avoir repris les engagements d'Equitas, la structure de défaisance de Lloyd's, portant sur quelque 7 milliards de dollars. Plus récemment, en 2007,

c'est l'unité de réassurance de ING que Berkshire Hathaway a racheté pour 300 millions d'euros.

Le groupe Berkshire Hathaway, fondé aux États-Unis il y a quarante ans en 1967, grâce à l'achat pour 8,6 millions de dollars, à l'époque, de National Indemnity et de National Fire & Marine, a engrangé, en 2007, 5 milliards de primes, sans compter les opérations qui étaient autrefois rattachées au Lloyd's. La société emblématique du groupe américain dans la réassurance est General Re qui a émis l'an dernier 3,5 milliards de primes en assurance de dommages et 2,4 milliards en assurance de personnes. Les revenus nets de Berkshire Hathaway ont baissé de 18 % au dernier trimestre de 2008, passant de 3,5 milliards de dollars à 2,9 milliards de dollars par rapport au trimestre correspondant l'année dernière.

Mentionnons également que le grand marché britannique Lloyd's a annoncé une capacité de souscription de 31,6 milliards de dollars en 2008, équivalente à celle de 2007. Cette capacité regrouperait quelque 75 syndicats du Lloyd's. Gonflé par des conditions de souscription profitables et une sinistralité faible en terme de catastrophes naturelles, le Lloyd's a annoncé au début d'avril un bénéfice net de 7,6 milliards de dollars en 2007, par rapport à 7,2 milliards l'an dernier. Le ratio combiné s'est situé à 84,0 % en 2007 par rapport à 83,1 % en 2006. Il a engrangé des réserves (surplus reserves) de 1,7 milliard de dollars en 2007 par rapport à 536 millions l'année précédente.

Scor Global Life, filiale de Scor, le premier réassureur français, au cinquième rang dans le monde, présent dans plus de 120 pays, a annoncé en mars dernier qu'il a négocié une protection contre un risque de mortalité extrême (pandémie, catastrophe naturelle, attentat terroriste) par un swap entièrement collatéralisé de 100 millions de dollars (US) plus 36 millions d'euros, et ce pendant une période étalée sur quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011. La maison mère Scor a annoncé à la mi-mars des profits nets de 643,5 millions de dollars, soit 407 millions d'euros par rapport à 314 millions d'euros l'an dernier. Cette hausse s'explique par l'acquisition l'an dernier d'un rival, le réassureur Converium.

Finalement, mentionnons que Munich Re, le numéro deux mondial, a clôturé l'année 2007 de façon magistrale avec un bénéfice de 3,9 milliards d'euros, dont 3,5 milliards en réassurance. Il s'agit d'une année record pour une quatrième fois consécutive. Les objectifs stratégiques du réassureur ont d'ores et déjà été identifiés pour 2010 : son principal potentiel de croissance, en assurance comme en réassurance, est en Asie.

## **2. LES SINISTRES CATASTROPHIQUES ASSURÉS EN 2007**

Selon une étude de Swiss Re, les pertes économiques résultant de catastrophes naturelles ou humaines auraient totalisé 70 milliards de dollars en 2007, alors que les pertes assurables s'élèveraient à 28 milliards de dollars. La tempête Kyrill qui a frappé l'Europe en janvier 2007 a coûté 6,1 milliards de dollars aux assureurs alors que les inondations estivales assurables en Grande-Bretagne se sont chiffrées à 4,8 milliards de dollars.

En terme de mortalité, le cyclone Sidr qui a dévasté le Bangladesh en novembre dernier a fait 4 234 morts.

De son côté, uniquement aux États-Unis, Insurance Services Office Inc.'s Property Claim Services Unit a annoncé en début d'année que les assureurs américains avaient payé, en 2007, sur le plan des sinistres catastrophiques assurables, un montant de 6,5 milliards de dollars. Elle a enregistré un total de 23 catastrophes. Une catastrophe se définit comme un événement assuré en assurance de biens supérieur à 25 millions de dollars. La plus importante catastrophe a été enregistrée en Californie, soit 1,2 milliard de dollars.

## **3. QUELQUES RÉSULTATS DES RÉASSUREURS AMÉRICAINS EN 2007**

Les 20 plus importants réassureurs américains, qui ont publié à la mi-mars leurs résultats de 2007, ont un ratio combiné de 94,7 % en 2007 par rapport à 94,9 % en 2006. Ils ont un ratio de sinistre de 65 % et un ratio de frais de 29,7 %. Le total des primes nettes émises se situe à 22,7 milliards de dollars, en baisse de 12 % par rapport à l'année 2006.

## **4. LES TEMPÊTES HIVERNALES CHINOISES ONT COÛTÉ 7,5 MILLIARDS DE DOLLARS**

Les pires tempêtes de neige qu'a connu la Chine depuis cinquante ans, qui ont duré 27 jours et ravagé les deux tiers des provinces, tué une soixantaine de personnes, provoqué des interruptions massives de courants, endommagé des milliers d'immeubles (on rap-

portait 223 00 structures) et perturbé les transports aériens, maritimes et routiers, ont coûté à la Chine 7,5 milliards de dollars en terme de pertes économiques. L'industrie de l'assurance a essuyé, quant à elle, des pertes de 1 milliard de yuans, soit 139 millions de dollars, dont 90 % en assurance de biens.

Selon le vice-président de la Commission des assurances de Chine, l'assurance chinoise représentait en 2007 des primes émises de 700 milliards de yuans (97 milliards de dollars), soit une augmentation de 24 % par rapport à 2006. Les actifs totaux des assureurs opérant en Chine totaliseraient 3 trillions de yuans en 2007. Malgré ces chiffres élevés, seulement 4 % des Chinois adultes (1,3 milliard) détiennent une assurance vie.

## **5. EMMA, UNE TEMPÊTE EUROPÉENNE D'ENVIRON 2 MILLIARDS DE DOLLARS**

La tempête Emma, qui a frappé violemment l'Europe centrale et l'Europe du Nord, le 1<sup>er</sup> mars dernier, avec des vents de 155 km à l'heure, pourrait s'élever à plus de 1,3 milliard d'euros sur le plan des biens assurés endommagés, selon l'agence de modélisation Air Worldwide Corp., dont la moitié de l'ardoise du côté de l'Allemagne et de l'Autriche. La Suisse a été aussi lourdement touchée. On a rapporté 15 décès.

## **6. L'AFFAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET LA QUESTION DU CONTRÔLE INTERNE**

Invokant initialement la seule responsabilité d'un trader isolé, Jérôme Kerviel, mis en examen pour «abus de confiance, faux et usage de faux et introduction dans un système de traitement automatisé de données» pour expliquer des pertes bancaires de 4,9 milliards d'euros, lequel était parvenu à contourner les procédures et contrôles en vigueur pour prendre des positions inconsidérées sur des contrats à termes (futures), la Société générale, la troisième banque française, affirmait du même coup qu'elle restait correctement capitalisée, notamment grâce à une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros garantie par JPMorgan et Morgan Stanley.

Toutefois, la Société a annoncé subséquemment que plusieurs responsables de la banque ont été relevés de leur fonction.

Mais au-delà des responsabilités, c'est toute la question des contrôles internes qui est posée aux banques, confrontées à des situations de fraude associées à des opérations de marché complexes. Comment établir des contrôles vraiment efficaces ? La question devrait inspirer les assureurs, eux aussi qui ne sont pas à l'abri de malveillances. Les assureurs sont soumis actuellement à un dispositif de surveillance, Solvabilité 2, qui établit de nouvelles obligations en matière de contrôle interne, mais qui demeurent similaires aux obligations imposées aux banques.

La Société générale possède une garantie d'assurance contre la fraude, mais qui serait plafonnée à 200 millions d'euros, une goutte d'eau comparée à la fraude en cause, si fraude il y a, qui reste à être démontrée. S'il s'agit d'un simple dérapage du jeune trader, sans enrichissement personnel ni volonté de nuire, l'assurance ne jouerait pas. La Société possède également une assurance responsabilité des administrateurs qui pourrait être applicable, suite au dépôt de poursuites de la part d'actionnaires pour délit d'initiés et informations trompeuses.

De son côté, le trader affirme que la Société, peu curieuse, fermait les yeux sur ses prises de risques et que ses pratiques étaient également celles d'autres traders à la Société générale. Il précise que c'est la banque elle-même qui a matérialisé la perte en liquidant certaines positions litigieuses en janvier dernier, en plein krach boursier.

L'affaire est complexe. Il semble qu'il y avait une limite à ne pas dépasser, 125 millions d'euros, qui fut effectivement dépassée dans d'incroyables proportions. Mais cette limite était-elle appuyée par une procédure écrite ? L'enquête le démontrera. L'examen des prises de position du trader sur des contrats à terme portant sur des indices boursiers européens montre qu'il avait commencé de longue date. Si les positions du trader étaient négatives de près de 2,2 milliards d'euros en juin 2007, elles sont remontées à un crédit de 500 millions d'euros à la fin d'août et demeurées positives au 31 décembre 2007, en crédit de 1,4 milliard d'euros. C'est essentiellement la conjoncture et la liquidation des positions, entre le 21 et le 23 janvier, qui ont produit une perte totale de 6,3 milliards d'euros ou 4,9 milliards après soustraction des gains du traders de 1,4 milliard d'euros.

La hiérarchie de la banque ne pouvait ignorer les manoeuvres de son trader, plaident les avocats de ce dernier. On ne peut que constater, pour l'heure, que plusieurs questions demeurent ambiguës, d'abord sur l'existence d'une telle malversation, son lien avec la crise des « subprime », puis sur la gestion de la crise par l'institution et enfin sur les contrôles internes.

## **7. PERTE HISTORIQUE POUR L'ASSUREUR AMÉRICAIN AIG**

L'un des chefs de file mondiaux de l'assurance, le groupe américain AIG, a annoncé la pire perte trimestrielle de son histoire, soit 5,2 milliards de dollars, liée à 11,1 milliards de dépréciations sur son portefeuille de dérivés de risque de crédit.

Mentionnons que quatre anciens dirigeants de General Re et un ancien dirigeant de AIG ont été reconnus coupables de fraude et de conspiration en vue de stimuler les actions de AIG.

## **8. LE BÉNÉFICE NET DE L'ASSUREUR ALLEMAND ALLIANZ ET DE L'ASSUREUR FRANÇAIS AXA EN 2007**

Allianz, le premier assureur mondial, a annoncé en février dernier un bénéfice net de 8 milliards d'euros (hausse de 13,5 %), soit un record historique. Allianz emploie 178 000 personnes dans le monde et dessert 80 millions de clients répartis dans 70 pays.

Axa, le deuxième assureur mondial, derrière l'allemand Allianz en termes de chiffre d'affaires (94 milliards d'euros en 2007), a présenté ses résultats annuels en février dernier, soit une semaine après Allianz. Ils se traduisent par une hausse de 11 % du bénéfice net à 5,7 milliards d'euros. Il s'agit d'un nouveau record pour Axa, d'autant plus exceptionnel que ces performances s'inscrivent en pleine tourmente financière liée à la débâcle des crédits hypothécaires à risque aux États-Unis. Axa emploie 120 000 personnes dans le monde et ne réalise que 20 % de son chiffre d'affaires en France.

## **9. LA QUESTION DES COMMISSIONS CONTINGENTES, DÉCRIÉE AUX ÉTATS-UNIS, REFAIT SURFACE EN EUROPE**

La question des commissions contingentes (ou surcommissions), c'est-à-dire, une rémunération additionnelle du courtier en fonction du volume d'affaires qu'il apporte à l'assureur, a refait surface sur le marché britannique et tendrait à se généraliser. Pratiquée par Aon depuis 2001 au Royaume-Uni, Marsh et Willis ont suivi avec l'instauration d'une surcommission de 2,5 %. Actuellement le Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni envisage des solutions dans le cadre d'un document de consultation (« Transparency, disclosure and conflicts of interest in the commercial insurance market »). Une règle stipule que les intermédiaires devront informer clairement les consommateurs de toutes les commissions perçues, directes ou indirectes. Tout commentaire doit être envoyé au FSA avant le 25 juin prochain.

Aux États-Unis, après les opérations de nettoyage de Eliot Spitzer (voir le Fait n° 9 ci-après), en 2004, on croyait le dossier clos. Les courtiers américains ont alors renoncé à percevoir des commissions contingentes. D'ailleurs cette question est encore devant les tribunaux américains, car une Cour d'appel de l'Illinois vient d'accepter d'entendre une poursuite contre Mesirow Insurance Services, dont les allégations portent sur le bris du devoir fiduciaire des assureurs en liaison avec les commissions contingentes non dévoilées aux clients. L'affaire est actuellement pendante.

La surcommission a bien mauvaise presse en Amérique du Nord, qui générerait des conflits d'intérêts, mais elle ne semble pas trop inquiéter les courtiers britanniques, qui expliquent qu'elle est transparente, dans la mesure où elle est expliquée au client. De plus, il s'agirait, pour eux, d'une juste rémunération des courtiers qui se chargent non seulement du placement et de la rédaction des contrats, mais aussi de la gestion des sinistres. Comme tous les assureurs ne sont pas enclins à payer cette commission contingente, il est à parier que les courtiers voudront signer avec ceux qui joueront le jeu.

La résurgence de ce débat étonne et inquiète à la fois les autorités financières des marchés européens, tant à Paris qu'à Bruxelles, qui suivent de près l'évolution de la situation, d'autant qu'elles réexaminent actuellement la directive européenne sur l'intermédiation.

Chez nous, au Québec, le gouvernement a publié, en décembre 2006, un projet de règlement touchant la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. En vertu de ce règlement (*Règlement*



*sur les renseignements à fournir au consommateur*), en vigueur le 30 août 2007, les courtiers doivent préciser à leurs clients le nom de l'assureur (ou assureurs d'un même groupe financier) auprès duquel ils concentrent 60 % et plus de leur volume d'affaires en assurance des particuliers. Cette divulgation doit être verbale actuellement mais elle devra être écrite à partir du 30 août 2008, lors de la délivrance de la police et lors du renouvellement. Une telle divulgation doit être faite également si un assureur a des liens de propriété sous forme d'actions (peu importe le pourcentage d'actions détenu) ou lors de prêts octroyés par les assureurs aux cabinets de courtiers.

Exemples de divulgation verbale : Premier exemple – Le cabinet de courtiers nommé XYZ s'est vu octroyer un prêt par l'assureur ABC et la concentration de son volume d'affaires en assurance des particuliers chez cet assureur est de 70 %. Il devra dire verbalement à son client : « L'assureur ABC a consenti un prêt à notre bureau et il est notre assureur principal ». Deuxième exemple – L'assureur A détient 10 % des actions du cabinet de courtiers M, lequel concentre 60 % de son volume d'affaires en assurance des particuliers chez l'assureur B. Il devra dire verbalement à son client : « Notre cabinet appartient en partie à l'assureur A et fait principalement affaires avec l'assureur B ».

## **10. ELIOT SPITZER DANS LA TOURMENTE**

Le gouverneur de l'État de New York, Eliot Spitzer, surnommé « monsieur Propre » et « sherif de Wall Street lorsqu'il occupait la fonction de ministre de la justice de New York, qui a d'abord admis le lundi 10 mars qu'il aurait eu recours à un réseau de prostitution de luxe, qui compte des prostituées américaines et européennes travaillant entre 1 000 et 5 000 dollars l'heure, a finalement annoncé sa démission deux jours plus tard. Il ne semblait pas avoir le choix puisque le Parti républicain de New York menaçait de lancer une procédure imminente de destitution (impeachment) contre lui.

La façon dont les prostituées étaient payées pourrait aboutir à des procédures pénales contre lui : un système de virement sur le compte bancaire du gouverneur sur des comptes de sociétés fantômes, servant à payer les services reçus, qui auraient totalisé quelque 80 000 dollars au cours des années. Toutes tentatives de dissimulation sur l'origine et les motifs des virements constituerait une fraude pouvant aboutir à des accusations et valoir jusqu'à cinq mois d'emprisonnement.

Comme «Attorney General», on se souviendra qu'il était considéré comme un policier irréductible qui s'attaquait à tous les tricheurs du monde de la finance, de la banque et de l'assurance. En 2003, il avait fait payer 1,4 milliard de dollars en amendes à une dizaine de firmes de Wall Street qu'il avait accusé de donner des conseils boursiers tendancieux. En 2004, il avait exprimé de la colère et du dégoût en annonçant l'arrestation de 16 personnes liées à un réseau de prostitution de luxe à Staten Island, un des arrondissements new-yorkais. Il avait poussé à démissionner Maurice Greenburg, l'ancien patron de l'assureur AIG, à qui il reprochait des conflits d'intérêts avec les ex-patrons de la bourse new-yorkaise. On l'associe également à des réformes éthiques en matière de commissions contingentes reprochées aux compagnies d'assurance. C'est également lui qui, à titre de gouverneur, a initié les attaques en matière d'opérations hypothécaires connues sous le nom « subprime mortgage ». Sa croisade contre les dérives du capitalisme n'avait pas de limites : fonds mutuels en conflits d'intérêts, centrales électriques accusées de pollution, compagnies pharmaceutiques freinant la vente de certains médicaments, majors soupçonnés d'ententes illicites sur les prix, etc.

L'homme le plus haï de Wall Street est finalement tombé sur une affaire de mœurs. Réputé pour sa probité, rien ne laissait prévoir, jusqu'ici, qu'il serait éclaboussé par une telle affaire. Il s'était fait élire en promettant de restaurer l'éthique en politique.

Son successeur David Peterson est l'adjoint de M. Spitzer. Entré en fonction le 17 mars, il devient le premier gouverneur noir de New York et le premier gouverneur non-voyant aux États-Unis.

## **II. L'AFFAIRE CADMAN OU L'OFFRE D'UNE ASSURANCE VIE À UNE PERSONNE À L'ARTICLE DE LA MORT**

Tout un débat médiatique autour de l'affaire Cadman s'est engagé à la Chambre des communes à la fin de février face à des allégations selon lesquelles les conservateurs avaient tenté en 2005 de soudoyer un député indépendant, à l'article de la mort, en lui offrant une police d'assurance vie, d'une valeur de un million de dollars, en échange de son appui lors d'un vote crucial sur le budget du gouvernement Martin de 2005.

Cette affaire a mis le premier ministre Harper dans l'embarras qui, semble-t-il, n'ignorait pas qu'il y avait eu des discussions à cet égard. Les allégations ont été reprises dans le livre *Live a rock : the Chuck Cadman story*, publié en mars dernier.

Mais personne à notre connaissance ne s'est posé la question : « Est-il possible qu'un assureur puisse accepter de souscrire une assurance vie à l'égard d'une personne atteint d'un cancer en phase terminale » ? Poser la question, c'est y répondre.

## **12 FONDS EN DÉSHÉRENCE POUR LES VICTIMES DE L'HOLocauste**

Sur les 1250 millions de dollars placés par les banques suisses en 1998 dans un fonds destiné aux victimes de l'holocauste ou leurs héritiers qui n'ont pu récupérer l'argent qu'ils avaient déposé en Suisse, il restait encore, au 31 décembre 2007, un peu plus de 260 millions de dollars à répartir, soit un quart environ au total.

## **13. BILAN ROUTIER AU QUÉBEC EN 2007**

La Ministre des Transports et responsable de la Société de l'assurance automobile au Québec a dressé récemment le bilan de l'année en matière de sécurité routière au Québec. Au niveau des dommages corporels, on déplore 608 décès sur les routes par rapport à 721 en 2006. Il s'agit du plus bas nombre de victimes décédées sur les routes depuis une soixantaine d'années. Le nombre de blessés de la route a également connu une baisse importante de 23 %, passant de 3721 à 2866. La vitesse et l'alcool demeurent les deux principales causes d'accidents sur les voies publiques au Québec.

La ministre a expliqué ce bilan positif par un effort de sensibilisation accru de tous les partenaires sur le plan de la sécurité routière. La sécurité routière passe par trois pôles : sensibilisation, législation et contrôle. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'utilisation du téléphone cellulaire au volant est interdite sur nos routes.

Malgré ce bilan positif, il y a encore beaucoup de place à l'amélioration. La peur des sanctions et le prix élevé du pétrole peuvent expliquer cette embellie, mais il reste encore à franchir le cap

d'une réelle prise de conscience des dangers par les automobilistes. Il importe également d'améliorer la qualité du réseau routier.

## **14. ASSURABILITÉ DES PERTES FINANCIÈRES EN ASSURANCE DE DOMMAGES**

Généralement l'assureur de dommages ne couvre que les risques de dommages qui peuvent atteindre directement les biens assurés, ce qui exclut en principe les pertes financières qui découlent d'un dommage direct à un bien assuré. Marsh inc. vient de mettre sur le marché américain une assurance appelée « WindX-SI policy » couvrant les pertes financières découlant d'un dommage à un bien causé par un ouragan ou des vents extrêmes, tel que définis dans la police.

## **15. LA CRISE FINANCIÈRE ATTEINT LA CINQUIÈME BANQUE D'AFFAIRES AMÉRICAINE**

En 2007, la banque d'investissement américaine Bear Stearns était qualifiée de banque admirable par le magazine « Fortune ». À la mi-mars, sa rivale JP Morgan lui a mis la main dessus en ne déboursant que 2 dollars américains par action, soit un montant d'environ 236 millions de dollars, un montant dérisoire puisque le seul siège de cette banque était évalué à plus d'un milliard de dollars et que sa valeur boursière s'élevait à 3,5 milliards quelques jours plus tôt. L'offre initiale a cependant été rehaussée à 10 dollars l'action, une semaine plus tard, suite aux vives critiques de la part des actionnaires de la banque.

Quelques jours avant cette transaction, la banque Bear Stearns, proche de la banqueroute, avait dû solliciter l'aide de la Réserve fédérale américaine (Fed) pour faire face à une crise de liquidité aiguë, plombée par une détention massive d'obligations adossées aux crédits hypothécaires à risque (subprime). Même si les conditions du financement de la Fed sont discutables (certains estimant que la banque devait payer pour ses errements dans les « subprime » ou faire faillite), elle semble avoir bien réagi en accordant rapidement à la banque une ligne de crédit, par l'intermédiaire de la banque JP Morgan Chase, car une faillite pourrait, par un effet de domino,

avoir des conséquences désastreuses pour un nombre important d'institutions financières, également prises dans la tourmente de la crise hypothécaire.

Les bourses mondiales ont rapidement clôturé en baisse, victimes des mauvaises nouvelles qui ne cessent de s'accumuler sur le front financier : flambée historique du pétrole, qui évolue au gré des inquiétudes des investisseurs, et effondrement du dollar américain par rapport aux autres monnaies, dont l'euro au premier chef, malgré les annonces de baisse du taux d'escompte des grands banques centrales américaines et européennes pour pallier à la crise du crédit.

Les baisses de taux surprises de la Fed semblent également alimenter la crise plutôt que de la dénouer. La baisse du taux d'escompte (prêts aux banques en difficulté) du 17 mars dernier, ramené à 3,25 %, est la septième depuis août 2007. Quant au taux directeur, la Réserve fédérale a annoncé le 19 mars une sixième baisse consécutive depuis septembre 2007 (une baisse totale de 3 % depuis lors). Cette réduction a été de 0,75 %, portant le taux directeur à 2,25 % aux États-Unis, une annonce qui n'a pas manqué de faire rebondir les bourses américaines et européennes. Les analystes expliquent que la Réserve fédérale a voulu absolument recréer un climat de stabilité au sein des institutions financières américaines.

Certains économistes craignent non seulement une récession de la première économie mondiale mais, pire encore, ils se demandent si ce n'est pas le système financier américain qui serait en train de s'écrouler avec la débâcle annoncée de beaucoup d'institutions menacées, dont Lehman Brothers, la quatrième banque d'investissement aux États-Unis, qui vient d'emprunter 2 milliards de dollars auprès d'un consortium international et plongé aussitôt sur le marché boursier, et Carlyle Capital Corporation, en défaut de paiement de 17 milliards de dollars de dette. Lehman Brothers a publié ses résultats trimestriels, le 18 mars, qui se chiffrent à 500 millions de dollars, contre 1,15 milliard de dollars, à la même date l'an dernier, soit une baisse de 57 % de ses profits. La banque d'investissement Golden Sachs s'en sort bien elle-aussi, avec un bénéfice net de 1,51 milliard de dollars, contre 3,2 milliards de dollars un an auparavant. Les analystes se sont demandés si la panique boursière qui a plombé Lehman Brothers le 17 mars (jusqu'à 48 % dans l'avant-midi avec une clôture à 19 % en fin de journée) était justifiée, car les 800 millions d'actifs radiés par la banque l'an dernier ne sont que bagatelles par rapport aux 21 milliards de Citigroup et aux 19 milliards de Merrill Lynch. La vraie locomotive du secteur financier américain est véritablement Citigroup, qualifiée de « banque malade ».

Tout le secteur financier est basé sur la confiance. Les mesures d'urgence des grandes banques centrales n'ont qu'un seul but actuellement : rassurer le marché. Mais au-delà des cataplasmes, les analystes pressent la Réserve fédérale de régler le problème de fonds des banques américaines, notamment en les obligeant à changer leurs pratiques d'affaires. L'ancien directeur de la Fed de 1987 à 2006, Alan Greenspan, a affiché son inquiétude face au tour pris par la crise financière dans un article du Financial Times. Voici son propos : « L'actuelle crise financière aux États-Unis va être vraisemblablement jugée comme la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a-t-il expliqué. Elle prendra fin quand le prix des biens immobiliers se stabilisera et avec eux le prix des produits financiers adossés à des prêts hypothécaires ».

Le secrétaire au Trésor américain, Henry Paulson, a annoncé, le 31 mars dernier, un vaste projet de refonte de la réglementation financière américaine, destiné à améliorer l'efficacité face aux crises financières. L'aspect le plus important du projet sera de confier à la Réserve fédérale une mission de surveillance largement accrue, un rôle de gendarme-en-chef en quelque sorte. En effet, le projet prévoit que la Fed aurait l'autorité élargie pour surveiller toute entreprise susceptible de déstabiliser les marchés. Elle pourrait surveiller les risques pesant sur l'ensemble du secteur financier, y compris les banques d'investissements à risque (hedge funds), alors que sa mission actuelle la confine pour l'essentiel aux banques commerciales. La date de mise en marche du nouveau système de surveillance n'a pas été annoncée.

Le secteur financier canadien peut-il échapper à cette débâcle ? C'est la grande question. Si l'on en juge par l'exposition directe au marché immobilier américain et à la crise du crédit de certaines banques canadiennes, dont la CIBC et la BMO, qui a entraîné une chute importante de leur capitalisation, l'heure est à l'incertitude. Au Canada, toutefois, il semble que les banques sont en bien meilleure posture que leurs consoeurs américaines.

## **16. DESJARDINS, GENERAL INSURANCE**

Sous la houlette de sa nouvelle présidente Monique Leroux, qui a dirigé par le passé la Banque Royale et le cabinet comptable Ernst&Young au Québec, que l'on dit gagnée au mouvement coopératif mais préoccupée de l'efficacité d'exploitation du géant coopératif québécois, Desjardins a annoncé en mars dernier qu'il se lance

dans l'assurance directe en Ontario sous la bannière Desjardins General Insurance (DGI). Le plus gros assureur québécois (et sixième au Canada pour l'assurance directe) offrira donc aux Ontariens la possibilité d'acheter leurs assurances habitation et automobile auprès de DGI, sans commission. Cette décision a été prise après une analyse à l'interne eût démontré que la pénétration de l'assurance directe, sans intermédiaire, est plus faible en Ontario (21,6 %) qu'au Québec (58,7 %) ou ailleurs (52 % aux États-Unis, 57 % en Angleterre).